



SIM

Syndicat Intercommunal
des Marais de Bourgoin-Jallieu

RAPPORT

D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES 2016

SOMMAIRE

I – Rapport d’orientations budgétaires depuis la loi NOTRe	P. 3
II – Bilans dépenses de fonctionnement sur les années précédentes et Prévisions sur l’année 2016	P. 4
1 – Charges à caractère général	P. 4
2 – Charges de personnel	P. 5
3 – Charges de gestion courante	P. 7
4 – Charges financières et charges exceptionnelles	P. 7
II – Recettes de fonctionnement	P. 7
1 – Produits de service, du domaine et des ventes	P. 7
2 – Participation des communes	P. 7
3 – Recettes redevances syndicales	P. 7
4 – Autres recettes	P. 8
III – Dépenses investissement	P. 8
IV – Recettes investissement	P. 8

I – RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la structure est inscrit à l’ordre du jour du conseil syndical.

Jusqu’ici, le débat d’orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

« Le Débat d’orientation budgétaire est une obligation organisée par l’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel précise qu’il doit avoir lieu « dans un délai de deux mois précédent l’examen du budget. »

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l’article L/2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de l’EPCI est proposé par le président et voté par le conseil syndical.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le président présente au conseil syndical, dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l’article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

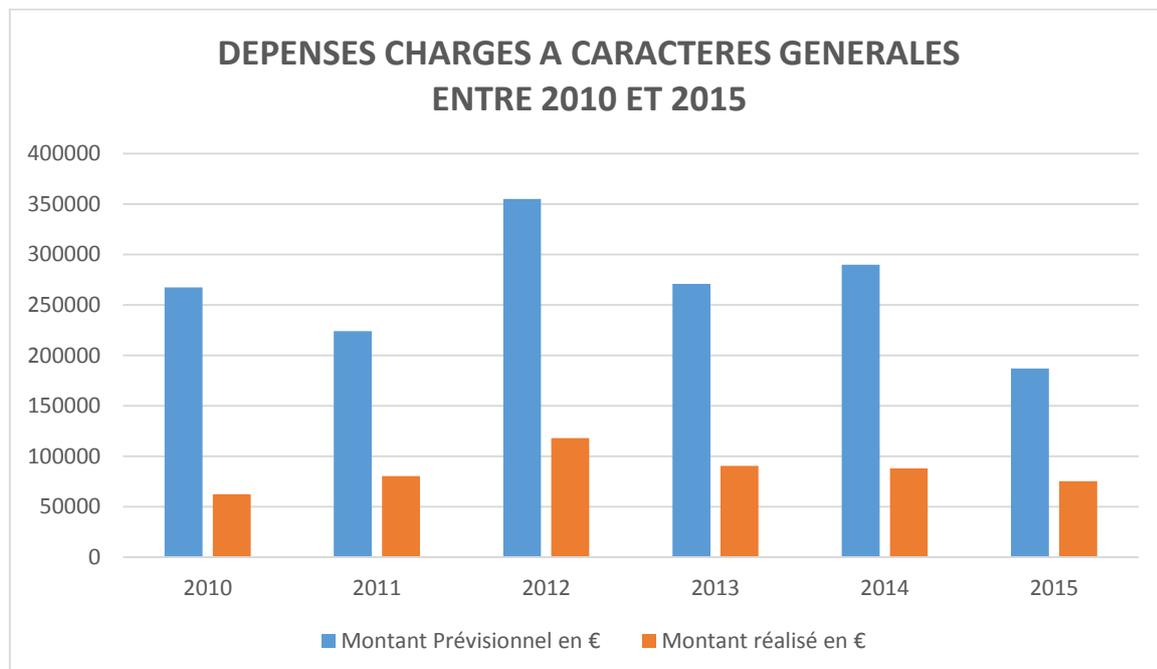
Les nouveautés sont les suivantes :

- La présentation d’un rapport d’orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- Ces informations doivent désormais faire l’objet d’une publication
- Enfin, la présentation de ce rapport par l’exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n’était pas demandée auparavant.

II – BILANS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR LES ANNES PRECEDENTES ET PREVISION SUR L'ANNEE 2016

1 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

ANNEE	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT REALISE
2010	267 232.64€	62 237.24€
2011	224 065.13€	80 444.51€
2012	354 969.67€	118 025.79€
2013	270 683.81€	90 608.28€
2014	289 865.54€	87 902.83€
2015	187 034.64€	75 288.73€



Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

Depuis plusieurs années, un suivi des stocks a été créé aussi bien au niveau technique qu'au niveau administratif, notamment en ce qui concerne les fournitures administratives, et les achats de petits matériels les agents du service technique (cartouches de graisse, bombes de traçage, huile, etc).

D'autre part, l'entretien des véhicules (vidange et entretien courant) est désormais réalisé par Lionel, ce qui permet de limiter les coûts.

Sur 2014 et 2015, le prix des carburants et du fioul a connu une forte baisse, ce qui a permis également au Syndicat de réduire ses dépenses de fonctionnement malgré de grosses réparations sur la pelle.

Pour 2016, l'augmentation des tarifs EDF annoncée courant 2015 sera prise en compte. Le renouvellement des vêtements de travail des agents de terrain ainsi l'achat de nouveaux équipements de protection individuel seront à budgétiser.

La prime d'assurance sera en légère augmentation du fait de l'acquisition de la CLIO courant 2015. Une somme sera budgétisée sur l'article concernant les cartes grises et les logos puisque l'acquisition de nouveaux véhicules est envisagée.

L'entretien des bâtiments évoluera puisque le Syndicat envisage l'acquisition ou la construction de nouveaux bâtiments pour installer les bureaux et les locaux techniques.

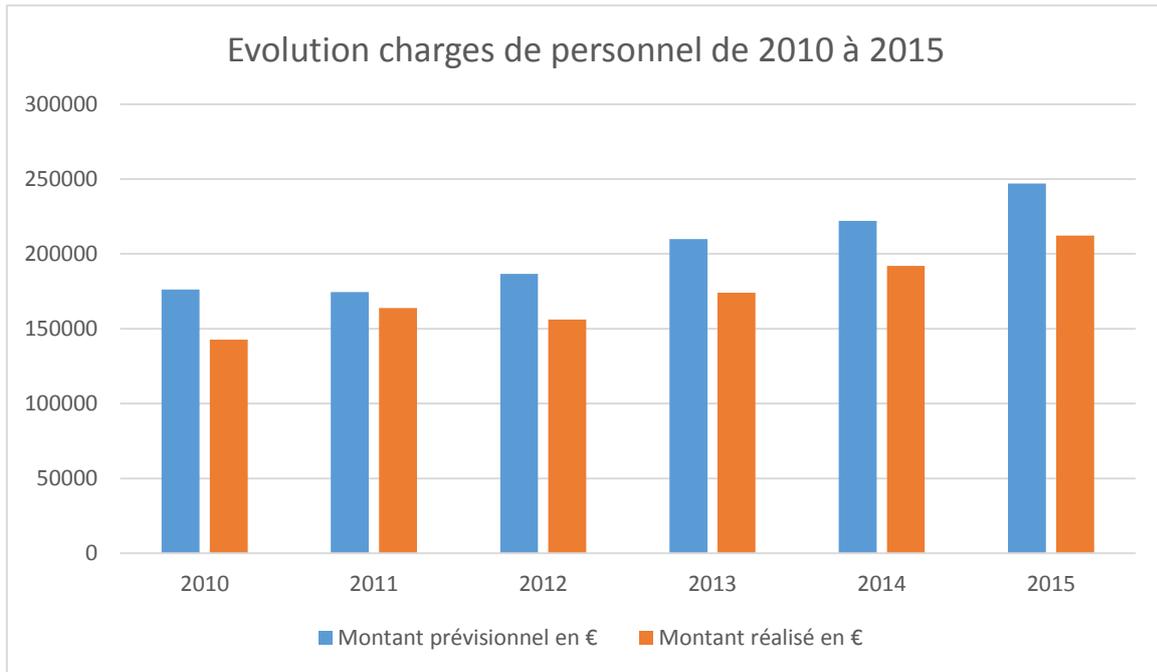
2 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel devraient connaître une légère baisse du fait que l'agent administratif a repris ses fonctions (son remplacement s'est donc terminé fin juin 2015) et du fait du recrutement d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale sur le poste d'ingénieur.

Le Syndicat des marais a mis en place la protection sociale, par le biais des contrats groupe du Centre de Gestion, au 1^{er} janvier 2013, avec participation employeur, pour l'assurance garantie maintien de salaire et la mutuelle santé. Les agents adhérents à ces contrats déclarent des avantages en nature sur leurs bulletins de salaire. Le régime indemnitaire ayant été revu par le biais d'une délibération courant 2015, ne connaîtra pas de modification sur 2016.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL DEPUIS 2010

ANNEE	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT REALISE
2010	176 230.00€	142 737.08€
2011	174 450.00€	163 906.47€
2012	186 700.00€	156 127.58€
2013	209 900.00€	174 142.76€
2014	222 020.00€	192 051.63€
2015	247 050.00€	212 221.91€



Sur l'année 2015, il faut prendre en compte le remplacement de l'agent administratif de Janvier à Juin, coût : 18 060.49€, l'augmentation du traitement brut indiciaire de l'ingénieur territorial non titulaire ainsi que la refonte du régime indemnitaire.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 3 ans.

ANNEE 2013	Titulaire	Non Titulaire	Besoins saisonniers ou occasionnels
A		1	
B		1	
C	3	0.5	
ANNEE 2014	Titulaire	Non Titulaire	Besoins saisonniers ou occasionnels
A		1	
B		1	
C	3.5		
ANNEE 2015	Titulaire	Non Titulaire	Besoins saisonniers ou occasionnels
A		1	
B		1	
C	2.5		1

Entre 2014 et 2015, un agent titulaire, catégorie C, a été placé en retraite pour invalidité. L'agent, catégorie C, non titulaire, à temps non complet a été stagiairisé au 1^{er} avril 2014 puis titularisé au 1^{er} avril 2015.

3 – CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe les indemnités et cotisations des élus, les créances admises en non-valeur et les autres contributions obligatoires. Il ne devrait être approximativement identiques aux dépenses de 2015.

4 – CHARGES FINANCIERES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Le Syndicat n'ayant à ce jour plus aucun prêt, les charges financières devraient être approximativement identiques à celles de 2015.

Il en est de même pour les charges exceptionnelles.

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 – PRODUITS DE SERVICE DU DOMAINE ET DES VENTES

Les produits de service, du domaine et des ventes seront en baisse du fait que le dossier de projet de fusion entre les Syndicat des marais de BOURGOIN-JALLIEU et celui de MORESTEL n'a pas abouti et que les agents du Syndicat des marais de BOURGOIN-JALLIEU n'interviendront plus sur le secteur de MORESTEL.

2 – PARTICIPATIONS DES COMMUNES

ANNEE	MONTANT TOTAL PARTICIPATIONS COMMUNES
2010	86 621.60€
2011	87 428.00€
2012	88 674.40€
2013	89 820.80€
2014	90 911.20€
2015	91 494.00€

Les participations des communes, établies selon les données INSEE, augmentent régulièrement chaque année et connaîtront également une légère augmentation en 2016. Ce n'est pas le coût par habitant qui augmente mais bien le nombre d'habitant par communes.

3 – RECETTES REDEVANCES SYNDICALES

ANNEE	MONTANT REDEVANCES SYNDICALES
2010	175 475.33€
2011	189 921.07€
2012	187 090.50€
2013	190 747.42€
2014	190 769.37€
2015	189 526.72€

Le prévisionnel budgétaire 2016 sera établi selon les recettes perçues en 2015 soit un montant de 189 526.72€.

4 – AUTRES RECETTES

Les arrêts de travail de l'ingénieur territorial non titulaire sur le mois de décembre et celui du technicien non titulaire devraient être remboursés courant 2016, le service administratif étant à ce jour en attente des décomptes des indemnités journalières de la CPAM.

III – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actuellement la structure n'a plus aucun prêt en cours, l'encours de la dette est donc en baisse depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les amortissements des subventions de la perche télescopique et des haies bocagères sont à prévoir pour un montant de 219€.

Le projet de construction ou d'achat d'un nouveau local étant toujours en cours, des sommes seront prévues soit pour l'acquisition d'un nouveau terrain et ses aménagements (viabilisation, terrassement, etc) soit pour l'acquisition d'un nouveau local. Le syndicat contractera un prêt pour financer, au moins en partie, ce projet.

Des plantations de peupliers sont envisagées courant 2016. Il faut également prévoir l'acquisition de matériel pour les agents de terrain : taille-haie et visseuse.

L'acquisition de nouveaux véhicules est envisagée.

VI – RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section de fonctionnement étant en excédant sur 2015, une somme sera versée de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour auto financer certains équipements.

Une vente de peupliers est envisagée pour 2016.